

01-12

COMPLY

**- RECOMMANDATION -
AJUSTEMENT TEMPORAIRE DE QUOTAS**

TITRE: *Recommandation de l'ICCAT sur l'ajustement temporaire de quotas*
(Entrée en vigueur: **21 août 2002**)

CONSTATANT les résultats du Groupe de travail de l'ICCAT sur les Critères d'allocation;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE:

Tout ajustement temporaire de quotas sera fait exclusivement avec l'autorisation de la Commission.